PROCÈS-VERBAL RÉUNION CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 25 MARS 2022 à 20 H 00

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie le vendredi 25 mars 2022 à 20 H 00, sous la présidence de Monsieur Jean FAYOLLE, Maire.

<u>Présents</u>: Jean FAYOLLE, Gérard MEUNIER, Christine BOURNEZ, Jean-Paul GIRAUD, Pierre LOPEZ, Nadine CAVELIER, Gilles COMTE, Béatrice RAOU, Anne-Marie ALLOIN, Christian ALLOIN, Jean-François TAMIN, Véronique BARBERET, Isabelle DEVIS, Olivier MOTTE, Sandrine CORNIL, Julien BUISSON, Émilie GORDONS.

Absents: Rachel DURAND (pouvoir à P. LOPEZ), Frédéric ROZIER (pouvoir à P. LOPEZ).

Madame Isabelle DEVIS a été élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion de Conseil du 17 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité et signé par les membres présents.

COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2021 COMMUNE ET ASSAINISSEMENT

Les comptes administratifs 2021 sont projetés.

* Commune

Section fonctionnement

Dépenses			Re	Recettes			
Chapitres	2021		Chapitres	2021			
	Prévisions	Réalisations	Chapitres	Prévisions	Réalisations		
011 Charges à carac géné	380 184,00 €	319 684,53 €	002 Excédent antérieur rep	179 758,67 €	179 758,67 €		
012 Charges de personnel	469 160,00 €	443 265,08 €	013 Rbt charges personnel	21 500,33 €	25 082,92 €		
014 Atténuation de pdts	422,00€	422,00€	042 Opérations d'ordre				
023 Virement investiss	272 766,38 €		70 Produits des services	123 450,00 €	146 011,84 €		
042 Opérations d'ordre	9 168,29 €	9 168,29 €	73 Impôts et taxes	710 200,00 €	720 071,13 €		
65 Charges gestion cour	134 507,00 €	128 928,22 €	74 Dotations, participations	259 424,00 €	287 895,14 €		
66 Charges financières	43 531,33 €	42 760,22 €	75 Autres pdts gest courante	15 000,00 €	18 011,70 €		
67 Charges exceptio	100,00€	100,00€	76 Produits financiers	6,00€	5,20€		
			77 Produits exceptionnels	500,00€	18 881,29 €		
TOTAL	1 309 839,00 €	944 328,34 €	TOTAL	1 309 839,00 €	1 395 717,89 €		

Excédent de fonctionnem	451 389,55 €
-------------------------	--------------

Section d'investissement

Dépenses				Recettes			
Chapitres ou opérations	Prévisions	Réalisations	RAR	Chapitres ou opérations	Prévisions	Réalisations	RAR
001 Solde d'exécution	205 478,50 €	205 478,50 €		001 Solde d'exécution			
10 Dotations				021 Virement du fonctio	272 766,38 €	0,00€	
16 Remb emprunts	163 000,00 €	162 323,11 €		040 Opérations d'ordre	9 168,29 €	9 168,29 €	
204 Participations	1 000,00 €	959,10€		10 Dotations	35 899,83 €	37 029,54 €	
45 Acquisition matériel	19 100,00 €	11 326,22 €	7 700,00 €	1068 Excédent fonctio	204 578,50 €	204 578,50 €	
78 Voirie	79 000,00 €	2 185,45 €	76 800,00 €	1641 Emprunts	531,00€	531,12 €	
103 Bâtiments commu	54 565,50 €	25 624,20 €	28 900,00 €	45 Acquisition matériel	0,00€	0,00€	
150 Terrain tennis	0,00€	0,00€		78 Voirie	9 800,00 €	0,00€	
156 Pôle enfance jeun.	21 000,00 €	1 632,12 €	19 300,00 €	103 Bâtiments commu	7 800,00 €	6 394,00 €	1 400,00 €
157 COCA	2 400,00 €	2 150,93 €	240,00€	150 Terrain tennis	19 000,00 €	19 007,00 €	
159 Cimetière	14 000,00 €		14 000,00 €	157 COCA			
				159 Cimetière			
TOTAL	559 544,00 €	411 679,63 €	146 940,00 €	TOTAL	559 544,00 €	276 708,45 €	1 400,00 €

Déficit d'investissement 134 971,18 €

* Assainissement

Section d'exploitation

Dép	enses		Recettes			
Chapitres	2021		Chapitres	2021		
	Prévisions	Réalisations		Prévisions	Réalisations	
011 Charges à carac géné	31 900,00 €	31 739,23 €	002 Excédent antérieur rep			
012 Charges de personnel	16 976,00 €	15 359,66 €	042 Opérations d'ordre	12 513,00 €	12 513,00 €	
023 Virement à l'investiss	183,00€		70 Ventes de prestations	71 440,00 €	70 187,18 €	
042 Opérations d'ordre	32 470,00 €	32 470,00 €	77 Produits exceptionnels			
65 Autres charges gest c						
66 Charges financières	2 424,00 €	2 423,05 €				
TOTAL	83 953,00 €	81 991,94 €	TOTAL	83 953,00 €	82 700,18 €	

Excédent d'exploitation 708,24 €

Section d'investissement

Dépenses				Recettes			
Chapitres ou opérations	Prévisions	Réalisations	RAR	Chapitres ou opérations	Prévisions	Réalisations	RAR
001 Déficit reporté	60 534,20 €	60 534,20 €		001 Excédent reporté			
139 Amortissements	12 513,00 €	12 513,00 €		021 Virement du fonctio	183,00€		
041 Opérations patrimoni	27 103,00 €			10 Dotations	51 966,04 €	52 031,39 €	
16 Emprunts	7 700,00 €	7 675,78 €		041 Opérations patrimoni	27 103,00 €		
1007 Travaux réseaux	1 622 430,80 €	1 076 052,42 €	385 000,00 €	16 Emprunts	600 558,96 €	700 000,00 €	
4581 Travaux particuliers	4 800,00 €	4 800,00 €		28 Amortissements	32 470,00 €	32 470,00 €	
				1007 Travaux réseaux	1 018 000,00 €	149 714,95 €	385 000,00 €
				4582 Travaux particuliers	4 800,00 €	4 800,00 €	
TOTAL	1 735 081,00 €	1 161 575,40 €	385 000,00 €	TOTAL	1 735 081,00 €	939 016,34 €	385 000,00 €

Déficit d'investissement 222 559,06 €

Monsieur le Maire quitte la salle et Monsieur MEUNIER prend la présidence de la séance pour le vote du Compte Administratif. Le Conseil donne son accord à l'unanimité pour

les Comptes Administratifs 2021 commune et assainissement, ainsi que pour les Comptes de Gestion 2021 commune et assainissement.

REPRISE DES RÉSULTATS 2021 COMMUNE ET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter les résultats de l'exercice 2021 du budget commune comme suit :

> Section d'investissement

Résultat de clôture : - **134 971,18** €

Restes à réaliser dépenses : 146 940,00 € Restes à réaliser recettes : 1 400,00 €

Ce résultat sera repris à la section d'investissement au compte 001 en dépenses (déficit d'investissement reporté) pour 134 971,18 €.

➤ Section de fonctionnement

Résultat de clôture : + **451 389,55 €**

Ce résultat sera repris à la section de fonctionnement au compte 002 en recettes (résultat de fonctionnement reporté) pour 170 878,37 € et au compte 1068 en recettes d'investissement (excédent de fonctionnement capitalisé) pour 280 511,18 €.

Et pour le budget assainissement comme suit :

> Section d'investissement

Résultat de clôture : - 222 559,06 €

Restes à réaliser dépenses : **385 000,00 €** Restes à réaliser recettes : **385 000,00 €**

Ce résultat sera repris à la section d'investissement au compte 001 en dépenses (déficit d'investissement reporté) pour 222 559,06 €.

> Section de fonctionnement

Résultat de clôture : + 708,24 €

Ce résultat sera repris à la section d'investissement au compte 1068 en recettes (autres réserves) pour 708,24 €.

RENOUVELLEMENT LANTERNES ÉCLAIRAGE PUBLIC ET ARMOIRES VÉTUSTES

Monsieur GIRAUD rappelle qu'il y a 324 points lumineux au total sur la commune et 12 armoires électriques. Dans le cadre du plan de relance, la commune bénéficie d'une majoration de subvention de 10 % cette année encore, et ce pour la dernière fois. Pour l'année 2022, il est donc proposé de remplacer les lanternes rue Saint André (9 points lumineux), rue

Chantemerle (7 points lumineux), rue de la Croix des Rameaux (11 points lumineux), rue des Écoles en partie (7 points lumineux) et route des Guittons (15 points lumineux) ainsi que 6 armoires. Le reste à charge de la commune est de 34 606,04 €, pour 57 676,73 € HT de travaux. Il restera ensuite une trentaine de points lumineux au mercure sur les rues perpendiculaires à la rue des Écoles et à la route des Guittons, ainsi qu'au lieu-dit « Les Places ». Il conviendra de privilégier les travaux d'éclairage public par rapport à ceux de voirie en 2022, afin de bénéficier du taux de subvention majoré. Le Conseil donne son accord.

Monsieur ALLOIN précise que l'éclairage public ne représente que 20 % des dépenses énergétiques de la commune. C'est donc sur les bâtiments communaux que des économies plus importantes sont à rechercher.

MODIFICATION CONVENTION TÉLÉTRANSMISSION DES ACTES AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Depuis le 1^{er} janvier 2012, les actes sont télétransmis au contrôle de légalité. Cela concerne les délibérations, les arrêtés, les décisions du Maire et les budgets. Il est maintenant possible de télétransmettre également les actes relatifs à l'urbanisme et aux marchés publics. Il convient donc de signer une nouvelle convention entre le représentant de l'État et la commune, pour intégrer aux actes déjà télétransmis ceux relatifs à l'urbanisme et aux marchés publics. La plateforme de télétransmission reste la même. Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

MODIFICATION TARIF MISE À DISPOSITION LOCAL COMMUNAL À NEWREST

Monsieur le Maire rappelle que Newrest verse une redevance à la commune lors de l'utilisation des cuisines pour des prestations autres que la cantine. Or, il a été constaté que la MJC faisait préparer des goûters par Newrest, sans qu'il y ait versement de redevance à la commune. Compte tenu du coût faible de cette prestation $(0,22\,\text{€})$ et que le marché se termine fin août 2022, il est proposé de ne pas appliquer de redevance pour ces goûters. Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

Monsieur le Maire précise qu'un dossier de consultation des entreprises est en cours de finition, afin de lancer prochainement la consultation pour le marché restauration collective. Le Conseil sera ultérieurement tenu informé de l'avancement de ce dossier.

PLAN DE FORMATION 2022-2024

La loi 2007-209 du 19 février 2007 rend obligatoire l'établissement d'un plan de formation pour chaque collectivité territoriale. Il peut être annuel ou pluriannuel. Un plan de formation inter-collectivités est proposé par le CNFPT et le CDG 42 pour les années 2022 à 2024, afin de répondre à cette obligation. Le plan de formation comprend à la fois un plan, qui traduit les besoins de formation individuels et collectifs et hiérarchise ces besoins, et un règlement, qui définit les modalités pratiques d'exercice de la formation. Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

SUBVENTION SOUTIEN AU PEUPLE UKRAINIEN

Monsieur le Maire indique au Conseil que les Maires du Roannais se sont réunis dernièrement pour organiser l'accueil des réfugiés ukrainiens et ont décidé que chaque commune pourrait verser une subvention de 1 € par habitant pour équiper en mobilier les logements où ces personnes sont accueillies. Le Maire de Roanne a proposé que cette subvention soit versée au CCAS de Roanne. Mais au niveau de Charlieu-Belmont Communauté, les Maires seraient plus enclins à mettre cette subvention en réserve et de ne pas la verser au CCAS de Roanne, pour des problèmes comptables et une gestion compliquée de la subvention globale. Pour la commune de Briennon, cette subvention représenterait 1 758 €; somme à prévoir uniquement au budget primitif 2022. Le Conseil donne son accord à l'unanimité sur le montant et le principe de prévoir la somme au budget sans la verser pour l'instant.

Pour information, il y a 17 Ukrainiens qui sont accueillis à Pouilly-sous-Charlieu, dans des locaux communaux ou des gîtes de particuliers.

INFORMATIONS DIVERSES

* Projet essai modification circulation rue de la Libération

Un courrier rédigé par les riverains et commerçants de la rue de la Libération avait été envoyé aux membres du Conseil courant février. La commission voirie a retravaillé sur ce projet et les commerçants de la rue ont été de nouveau reçus le 21 mars 2022. Le résultat des comptages routiers leur a été présenté, ainsi que le nouveau projet d'essai de modification de la circulation rue de la Libération.

Monsieur GIRAUD rappelle les résultats des comptages routiers effectués en octobre 2021 à quelques jours d'intervalle sur deux points différents de la rue de la Libération, en décembre 2021 rue Saint Éloi, et fait part de ceux réalisés rue Saint André en janvier (1 017 véhicules par semaine dans cette rue, avec une vitesse maximum de 76 km/h alors que la limite est à 50 km/h) et route des Chambons en février (900 véhicules par semaine sur cette voie, avec une vitesse maximum de 99 km/h alors que la limite est à 80 km/h). 90 % des véhicules respectent les limitations de vitesse.

Monsieur GIRAUD précise que le compte-rendu de la réunion de la commission voirie du 22 février 2022, au cours de laquelle le nouveau projet a été élaboré, a été envoyé par mail aux membres du Conseil. Il en rappelle le contenu.

Le projet prévoit que les véhicules de plus de 3,5 tonnes devront rentrer sur la rue de la Libération par la rue Saint André lorsqu'ils arrivent de Roanne. La limitation de vitesse existante ne sera pas modifiée.

Cette solution semblait convenir aux commerçants. Il leur a été demandé de leur côté de mettre en place des actions commerciales (animations,...).

Monsieur ALLOIN ajoute que des tests seront réalisés dans un premier temps par les élus un dimanche matin, puis l'essai sera mis en place pour les usagers. Les chicanes seront installées, mais tout ne pourra être fait de suite pour des raisons budgétaires, et aussi parce que des travaux doivent être réalisés sur les réseaux d'eaux usées et d'eau potable, dans la rue de la Libération.

Une rencontre aura lieu prochainement avec les autres personnes concernées par ce projet, afin de le leur présenter. Monsieur le Maire remercie la commission voirie pour le travail ainsi réalisé.

* Départ en retraite agent communal agence postale

Monsieur le Maire informe le Conseil que Mme Nicole LAFAY, agent postal communal, souhaiterait faire valoir ses droits à la retraite au 1^{er} décembre 2022. Il invite le Conseil à réfléchir à quelle solution envisager après son départ : conserver une agence postale communale (APC) ou proposer un relais poste chez un commerçant (RPC).

L'APC permet des retraits d'espèces plus importants (500 € par période de 7 jours) que dans un RPC (150 € par période de 7 jours). L'APC offre plus de confidentialité, mais a un coût de 9 000 € par an pour la commune (hors fluides) et implique la gestion d'un personnel communal. De plus le personnel communal est à temps non complet (23 H 30 par semaine) sur six jours, ce qui peut ne pas être très attractif pour des candidats potentiels. Dans un RPC, l'amplitude d'ouverture est plus importante, mais le risque de fermeture d'un commerce existe, même si l'activité postale augmente son activité et ses revenus (indemnité compensatrice), et il n'est pas possible de savoir comment serait perçue une telle solution par la population.

Monsieur TAMIN demande si une personne en interne ne pourrait pas reprendre ce poste. Monsieur le Maire répond que c'est difficile, étant donné que presque tout le personnel communal est déjà à temps complet et qu'il n'est pas aisé d'être sur des postes différents sur une journée de travail.

* Vente péniche L'Infatigable

Suite à la liquidation de la société Marins d'eau douce, la péniche L'Infatigable a été vendue aux enchères. L'attribution d'un anneau au port ne se faisant pas au bateau mais à une personne, lorsqu'il y a changement de propriétaire, le nouveau propriétaire est inscrit sur la liste d'attente pour se voir attribuer un nouvel anneau. Si une activité économique avait été maintenue sur place à bord de la péniche, l'emplacement aurait pu lui être maintenu, mais celle-ci va partir du port de Briennon.

* <u>Réforme des règles de publicité des actes pris par les collectivités territoriales au</u> <u>1^{er} juillet 2022</u>

- Le procès-verbal du Conseil Municipal sera désormais uniquement signé par le Maire et le (ou les) secrétaire(s) de séance,
- Fin de l'obligation d'affichage du compte-rendu des séances du Conseil Municipal, qui sera remplacé par une liste des délibérations,
- Publicité des actes pris par les communes sous forme électronique uniquement.

Monsieur le Maire propose de mettre en place ces règles dès maintenant, sauf pour la signature du procès-verbal. Le procès-verbal sera publié sur le site Internet de la commune en lieu et place du compte-rendu et sera également sur Panneau Pocket.

<u>DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DÉLÉGATION (Y COMPRIS DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER)</u>

- Demande de subventions pour travaux réfection, isolation et rénovation thermique Salle du Port.
- Affaire M. Hervé SAUTEL c/commune de BRIENNON Défense des intérêts de la commune devant le Tribunal Administratif de Lyon et le cas échéant devant la Cour Administrative d'Appel de Lyon,
- Assurance de la commune : actualisation du contrat avec Groupama,
- Depuis la dernière réunion de Conseil qui a eu lieu le 17 décembre 2021, deux Déclarations d'Intention d'Aliéner ont été reçues. Elles concernaient les parcelles A 968 rue du 8 mai 1945 et E 283 route de la Bénisson Dieu. Il a été décidé de ne pas exercer le droit de préemption urbain.

DIVERS

- Monsieur le Maire informe le Conseil que le SCOT du Roannais va remplacer le SCOT du Sornin. En effet, il n'était plus possible d'avoir un SCOT à une échelle aussi réduite. Ce document définit la politique d'urbanisme sur le territoire du Roannais. Il est précisé qu'il y a pénurie de terrains pour l'installation de nouvelles entreprises. Aussi, un état des surfaces constructibles restantes sera réalisé (à Briennon, il reste environ 1 ha) et une partie de celles-ci pourrait éventuellement être supprimée.
- Madame BOURNEZ indique qu'une réunion de la commission CTG a eu lieu. Cette commission est en phase de démarrage.
- Monsieur le Maire dit que le conseil d'école a eu lieu le 11 mars 2022. Les effectifs actuels sont de 153 élèves. Ils devraient être de 141 en septembre 2022.
- Madame RAOU fait part au Conseil de la création de l'association « Les amis de l'église de Briennon ». Le but de cette association est de récolter des dons et subventions pour restaurer l'église. Une étude des besoins doit être réalisée par un architecte spécialisé dans les monuments historiques.
- Monsieur le Maire rappelle au Conseil que les élections présidentielles et législatives 2022 auront lieu en Mairie. Le bureau de vote avait été provisoirement déplacé à la salle polyvalente pour les élections départementales et régionales en 2021, en raison de la crise sanitaire.

La prochaine réunion de Conseil aura lieu le mardi 12 avril 2022, avec notamment les budgets primitifs 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 00.